



CONSEIL MARITIME DE LA FAÇADE MANCHE EST – MER DU NORD

Direction interrégionale de la mer
Manche Est – mer du Nord

Secrétariat du Conseil maritime
de la façade Manche Est – mer du Nord

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE

à Rouen le 21 novembre 2019

La commission permanente du conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord s'est réunie le 21 novembre 2019 à Rouen à la préfecture de Normandie sous la présidence de Monsieur VOGT, son président, pour désigner les membres des commissions spécialisées ; faire le point sur l'avancement de la stratégie de façade maritime et sur l'élaboration du plan d'action ; et afin de préparer un avis sur le projet d'installation d'une barge auto-élévatrice sur le banc de Sandettié au large de Gravelines.

La séance est ouverte par le président à 14h.

Introduction par le président de la commission permanente

Monsieur VOGT accueille les membres et leur adresse ses remerciements, avant de procéder à un tour de table pour la présentation de chaque participant.

À titre introductif, il rappelle l'esprit dans lequel le conseil maritime de façade et ses commissions travaillent ; celui d'un équipage. Il précise que le milieu maritime ne se gère pas de la même façon que les espaces terrestres ; les activités sont interdépendantes et il est important de garder à l'esprit le fait qu'il existe un fonctionnement intégré entre les différents secteurs et activités.

M. VOGT insiste également sur la volonté de perpétuer le fonctionnement collaboratif mis en place, sur la base d'une méthode de travail équilibrée et respectueuse de chacun. Il rappelle que le travail au sein des commissions et du conseil maritime s'est toujours orienté vers la recherche d'un consensus, mis à l'épreuve notamment lors de l'élaboration du premier volet du Document Stratégique de Façade (DSF). Il remercie par ailleurs les membres qui ont permis d'alimenter les débats et de fournir les informations nécessaires à sa bonne élaboration et souhaite poursuivre cette démarche pour la construction du plan d'actions.

La perspective est donc de faire en sorte que le DSF reste celui pour lequel les membres ont travaillé de façon coopérative, en veillant à conserver ses spécificités avec des enjeux particuliers et des problématiques propres à la façade Manche Est – Mer du nord.

M. VOGT rappelle la méthode de travail qui a été jusqu'ici utilisée. Il s'agit d'un travail en formation groupée avec la commission permanente et les commissions spécialisées de façon à obtenir une large représentation du monde maritime. De plus, des experts extérieurs pourront être associés aux commissions afin d'apporter des éléments complémentaires.

M. COUPU, directeur de la direction interrégionale de la mer Manche Est – mer du Nord (DIRMer) remercie le président de la commission permanente, Pierre VOGT pour son implication et sa mobilisation.

Le président de la commission permanente propose trois axes de travail pour la nouvelle mandature : la poursuite du DSF qui doit répondre à des échéances précises, la possibilité de donner des avis sur certains

projets précis, et une participation à la préparation du quatrième appel d'offre pour le parc éolien en mer au large de la Normandie.

Il précise, pour ce dernier sujet, que la commission permanente souhaite être interrogée sur une question précise si elle est sollicitée pour contribution par l'État, ce qui entraînera ensuite un débat interne de travail afin de trouver des solutions adaptées.

M. COUPU encourage les membres de la commission permanente et des commissions spécialisées à se saisir des thématiques d'importance pour la façade sur lesquels ils souhaiteraient s'engager, pour faire vivre la gouvernance au-delà des commandes de l'État. M. VOGT se satisfait de cette proposition d'auto-saisine.

Point 1 : Désignation des membres des commissions spécialisées du conseil maritime de la façade Manche Est-mer du Nord.

Monsieur DUMENIL, adjoint au chef de la mission de coordination des politiques publiques de la mer et du littoral à la DIRMer (DIRMer MEMNor/MICO), présente la démarche de désignation proposée par le secrétariat du conseil maritime de façade.

Pour les commissions spécialisées dont le nombre de candidats est inférieur ou égal à 16, un vote à main levée est proposé pour acter les candidatures.

Pour les commissions avec plus de 16 candidats, un vote à l'urne sera ouvert.

La délibération portant composition des commissions spécialisées du CMF MEMNor est adoptée à l'unanimité par les membres de la commission permanente.

Point 2 : Document stratégique de la façade Manche Est – mer du Nord

1. Présentation de la stratégie de façade maritime et des travaux d'élaboration du plan d'action

M. DUMENIL présente la stratégie de façade maritime, adoptée par les préfets coordonnateurs de la façade Manche Est – mer du Nord le 25 septembre 2019, ainsi que les travaux engagés pour l'élaboration du plan d'actions permettant de mettre en œuvre les objectifs de la stratégie.

Il précise la volonté d'une association étroite du conseil maritime de façade et de ses instances, en particulier de sa commission permanente, dans la construction de ce plan d'actions.

Dans ce cadre, des ateliers de travail dans les territoires se tiendront en janvier 2020 pour identifier des actions nouvelles.

M. DUMENIL indique aux membres que le bureau d'étude BIOTOPE a été missionné par l'administration centrale pour réaliser une évaluation de l'incidence sur l'environnement des actions nouvelles qui seront proposées, ainsi qu'une évaluation du coût et de l'efficacité de ces mesures.

2. Présentation de la méthodologie d'analyse de la suffisance des actions existantes

Madame MAIRE (DIRMer MEMNor/MCPM) présente la méthodologie utilisée par les services de l'État pour analyser l'adéquation des actions conduites au titre des politiques publiques d'initiatives nationale ou de mises en œuvre d'instruments communautaires ou internationaux avec les ambitions du DSF MEMNor.

Cette présentation est illustrée par trois exemples concrets ; une analyse de la suffisance menée pour un objectif environnemental et deux objectifs socio-économiques particuliers.

Madame MAIRE indique qu'un premier travail d'analyse a été mené par les services de l'État en septembre et octobre mais précise que ce n'est qu'un travail préliminaire qui doit être alimenté par les réflexions communes et qui est donc amené à évoluer avec les contributions de chacun.

M. VOGT signale que la méthodologie ne paraît pas appropriée pour définir les actions nouvelles et déplore le jugement apporté sur les mesures existantes, quant à leur suffisance.

La DIRMer MEMNor précise que cette méthodologie n'est aucunement une façon de statuer sur la pertinence et d'apporter un jugement sur les actions qui sont mises en œuvre. Cette analyse de la suffisance est seulement un outil d'aide à la décision, qui permet d'identifier les actions existantes associées à chaque

objectif et de définir si ces actions conduites permettent de répondre à l'ensemble des dimensions de l'objectif.

Cet outil permet de révéler les éventuelles lacunes et d'identifier les moyens et actions qui pourraient être menées pour atteindre un objectif défini.

M. VOGT alerte la DIRMer MEMNor sur le risque de reformulation des objectifs induit par les nouvelles thématiques de réflexion identifiées. Il soulève le fait que cette méthodologie et notamment les axes de travail ciblés risquent de dénaturer les objectifs particuliers du DSF, qui ont été le résultat d'un long travail de concertation.

M. COUPU indique qu'une analyse méthodique a été menée par les services de l'État pour chacun des 101 objectifs. Cette méthode a été menée à l'échelle nationale, sur l'ensemble des façades maritimes.

C'est grâce à ce travail préliminaire que les premiers axes de travail ont été identifiés. L'objectif était de réaliser une première sélection de thématiques afin de simplifier le travail des commissions et d'éviter aux membres de conduire un fastidieux travail d'analyse objectif par objectif.

Madame PAPORE prend l'exemple de l'objectif particulier 14 : *Prévenir les pollutions telluriques impactant la qualité des eaux et des écosystèmes marins et littoraux*. L'analyse menée par les services de l'État conclue à une analyse suffisante donc sans ambition de développement de nouvelles mesures. Toutefois, elle alerte sur les discussions en façade qui ont montré qu'il restait au contraire de nombreux progrès et travaux à mener sur cette thématique.

Les membres souhaitent prendre connaissance des deux tableaux d'analyse de la suffisance des objectifs environnementaux et socio-économiques. Ils précisent la nécessité d'un lien transparent entre les services.

M. DUMENIL annonce que les tableaux seront fournis et qu'une nouvelle analyse complète peut être menée avec les commissions spécialisées.

M. LEFRANC signale qu'il est nécessaire de démontrer l'insuffisance mais également la suffisance des mesures. Il ajoute qu'il n'est peut-être pas nécessaire de reconduire l'ensemble de l'analyse, ce qui se révèle être un important travail. Il est toutefois indispensable de partager cette analyse avec les commissions afin que chacun puisse y apporter ses contributions.

M. LENGLET intervient pour affirmer sa volonté de s'approprier ce travail et cette méthodologie et de disposer d'un délai pour en prendre connaissance.

La DIRMer propose à l'assemblée de transmettre l'analyse initiale aux commissions. Si cette analyse leur semble incomplète, il sera alors possible de reprendre ce travail en séance, par commission spécialisée par exemple, afin d'alléger les réunions.

Cette proposition est approuvée par les membres présents.

Point 3 : Consultation pour avis du CMF MEMNor sur le projet d'installation d'une barge auto-élévatrice sur le banc de Sandettié au large de Gravelines (59) en zone économique exclusive française.

Madame MAYOR (DIRMer MEMNor/MCPM) introduit le projet d'installation d'une barge auto-élévatrice, porté par la société Manche Vagues. Elle rappelle que le conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord a donné mandat le 16 octobre 2019 à sa commission permanente pour préparer l'avis sur ce projet.

M. DESJARDINS, représentant la société Manche Vagues, présente son projet. Il consiste en l'implantation en mer du Nord d'une barge auto-élévatrice sur le banc de Sandettié, au large de Gravelines, qui supporterait, à des fins d'utilisation privée, des instruments de mesures météorologiques et un mât de télécommunication.

Une séance d'échanges s'est déroulée à la suite de cette présentation.

M. VOGT souhaite connaître les bénéficiaires des données météorologiques qui seront collectées ainsi que les bénéficiaires du réseau de télécommunication. Il souhaite également que Manche Vague précise si ce projet sera un outil mobilisable dans le cadre d'un service public. En ce qui concerne les instruments de mesures météorologique, au regard des équipements déjà existants en France et dans les pays voisins, il

demande des précisions sur la plus-value que représente l'installation de nouveaux dispositifs.

M. DESJARDIN répond que les données météorologiques seront collectées au bénéfice de la société Xblue, bureau d'études en environnement marin, qui réalisera le traitement des données recueillies pour son propre compte.

Concernant le réseau de télécommunication, le relais traitera des données comparables à celles transitant via un câble réseau au bénéfice d'entreprises privées. Il fournira des *backbones* (dorsales internet) pour connecter des réseaux entre le Royaume-Uni et l'Europe continentale.

Il précise que le choix d'installer de nouveaux équipements de mesures météorologiques peut, en effet, être discutable. En ce qui concerne le réseau de télécommunication, la mise en place d'un mât relais s'approchera du service rendu par un câble. Il s'agit d'installer un moyen complémentaire pour éviter les saturations de réseaux, permettant en même temps d'enrichir les moyens entre les deux côtes.

M. AULERT, représentant l'agence française pour la biodiversité (AFB), souhaite avoir des précisions sur la valeur ajoutée de ces équipements.

M. DESJARDIN répond que ces instruments permettront de multiplier les moyens entre les deux côtes et pourront par exemple palier à des manques de câbles.

M. VIARD, représentant la FNPP, interroge M. DESJARDIN sur les fréquences qui seront utilisées au niveau des relais de télécommunication.

M. DESJARDIN indique que les fréquences émises iront de quelques GHz à quelques dizaines de GHz. Le mât supportant les relais de télécommunication culminant à 50 m de haut, il n'est pas attendu d'impact sur les fréquences utilisées par les navigateurs.

M. VIERA, du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Hauts-de-France, souhaite connaître le périmètre de sécurité maritime qui sera défini autour de la barge. Il précise que le banc de Sandettié est une zone de pêche, aussi bien aux arts dormants qu'aux arts traînants. Il est chaluté à certaines périodes de l'année, principalement pour y pêcher le bar et le maquereau. Il s'agit également d'une zone de transit pour les navires allant pêcher plus au nord.

M. DESJARDIN répond que le périmètre de sécurité autour de cette barge sera définie par la préfecture maritime.

M. DRISCH, de la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, précise que le règlement international impose un périmètre de 500 mètres autour de telles structures.

M. VIERA rappelle les enjeux importants présents en termes d'activités de pêches maritimes professionnelles sur le secteur et les contraintes existantes ou à venir sur cet espace maritime (trafic maritime dense, contraintes de navigation liées à la présence du Grand port maritime de Dunkerque, projet de parc éolien de Dunkerque, projet de câble GridLink, incertitudes des effets du Brexit). Même si la surface de la barge reste suffisamment faible (500 m²) et que le choix d'une implantation hors des couloirs maritimes a été fait, le comité régional des pêches s'inquiète de l'existence d'un ouvrage au milieu du détroit du pas de Calais. Il présentera selon lui un danger pour la navigation.

M. VIERA souhaite avoir des précisions quant aux modalités de démantèlement de la plate-forme au bout de 10 ans et s'il est prévu la mise en place d'enrochement.

M. DESJARDIN précise que l'impact sur la zone de pêche est limité au maximum, car la technologie utilisée (plate-forme de 500 m² sur 4 jambes ayant une emprise sur les fonds marins de 4 m² chacune) permet de réduire fortement l'impact lié à la restriction d'accès à la zone de pêche. En termes de sécurité maritime, cet ouvrage sera signalé conformément à la réglementation en vigueur et selon les préconisations de la commission nautique locale. Pour mémoire, il existait sur l'extrémité Est du banc de Sandettié un bateau – phare qui démontre qu'il n'est pas impossible d'avoir une structure au sein du détroit sans que cela n'engage la sécurité de la navigation.

En ce qui concerne le démantèlement de l'ouvrage, les mêmes modalités que celles déployées lors du montage seront mises en œuvre.

M. LEFRANC, représentant le Grand port maritime de Dunkerque, interroge M. DESJARDIN sur le choix de la durée d'implantation de la barge, à savoir 10 ans.

M. DESJARDIN répond que cette durée semblait être la plus pertinente en termes de rentabilité du projet. Au regard du coût d'installation, il aurait été déraisonnable de la démonter au bout de quelques années.

M. AULERT, souhaite connaître le type de protection anti-corrosion de la structure qui sera mis en place car

certaines de ces équipements sont sources d'apport de métaux lourds dans le milieu marin. De même, il souligne que la société Manche Vagues met en avant le rôle d'effet récif que pourra jouer la structure. Il préconise de rester très prudent quant à cet aspect présenté comme positif dans le dossier, car le problème des espèces non indigènes n'est pas traité. Il rappelle que l'existence d'un point dur, telle qu'une structure métallique, sur un habitat meuble peut favoriser le développement de telles espèces et donc avoir des incidences plutôt négatives.

Par ailleurs, l'avifaune marine, notamment nicheuse, représente un enjeu qualifié de fort sur ce secteur de la Manche. L'appréciation positive de l'effet reposoir que peut jouer la barge pour certaines de ces espèces mériterait d'être étayée par l'apport de compléments d'informations sur les équipements mis en place.

Enfin, l'analyse des impacts sur l'hydrodynamisme sédimentaire engendrés par les jambes de la plate-forme nécessite d'être conduite de façon plus approfondie.

M. DESJARDINS n'apporte pas de réponse précise sur ces points. Il indique toutefois que les installations seront mises en cale sèche au bout de 5 ans pour inspection.

Néanmoins, il prend bonne note de ces observations et est à l'écoute des recommandations qui pourraient être faites sur ces sujets.

La séance d'échange a été suivie, en l'absence du porteur de projet, d'un tour de table des 13 membres présents afin de recueillir leur avis sur le projet, suivi d'un vote à main levée pour élaborer le projet d'avis.

Les membres pour lesquels le projet semble ne pas avoir d'impact sur leur activité ne s'y opposent pas. Néanmoins, ils s'abstiendront de voter pour certains.

Le président de la commission permanente estime que ce projet, bien que peu étendu, doit faire école pour les futurs avis que la commission permanente aura à produire. Au regard des enjeux de sécurité maritime sur le secteur et de l'absence de contribution à une mission d'intérêt général, il est défavorable au projet.

Les membres de la commission permanente, sans être tous défavorables au projet, émettent des réserves dans la mesure où les enjeux de sécurité et de navigation maritime sont insuffisamment approfondis.

À la question du président de la commission permanente : « Êtes-vous favorable au projet d'installation d'une barge auto-élévatrice sur le banc de Sandettié porté par la société Manche Vagues ? », les membres ont voté de la manière suivante :


- OUI : 0 voix,
- NON : 5 voix
- Abstention : 8 voix

La commission permanente émet un avis défavorable sur le projet d'installation d'une barge auto-élévatrice sur le banc de Sandettié au large du département du Nord en zone économique exclusive française.

Une prochaine réunion des instances du CMF est programmée le 11 décembre 2019. Elle réunira les membres de la commission permanente et ceux des cinq commissions spécialisées du conseil maritime de la façade Manche Est - mer du Nord et sera consacrée à la poursuite des travaux sur la planification de l'éolien en mer posé.

La séance est levée par le président Pierre VOGT à 17h30.

À Caen, le 10 janvier 2020



Le président de la commission permanente
Pierre VOGT

Séance du 21 novembre 2019

Liste des participants

Président de la commission permanente

Monsieur Pierre VOGT, représentant du conseil régional de Normandie

Membres de la commission permanente présents

Monsieur Jean LEPETIT, représentant le conseil départemental de la Manche,

Madame Noémie CASTAN, représentant le conseil régional de Normandie,

Monsieur Bernard LENGLET, représentant les élus des bassins versants,

Monsieur Christophe AULERT, représentant l'Agence française pour la biodiversité,

Monsieur Alain BEAUFILS, représentant France Nature Environnement

Monsieur Antony VIERA, représentant le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM)
Hauts de France,

Madame Alexia COURDANT, représentant le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM)
Normandie,

Monsieur Loic MAINE, représentant le Comité Régional de la Conchyliculture de Normandie/Mer du Nord

Madame Laëtitia PAPORÉ, représentant l'Union nationale des industries de carrières et des matériaux de construction,

Monsieur David LEFRANC, représentant le Grand Port Maritime de Dunkerque

Monsieur Pascal GREGOIRE, représentant le Grand Port Maritime de Dunkerque

Monsieur Mathieu LICHOSIEK, représentant la Fédération française d'études et de sports sous-marins

Monsieur Dominic BENBASSA, représentant la Fédération française d'études et de sports sous-marins

Monsieur Dominique VIARD, représentant la Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en Mer

Représentants des préfets coordonnateurs de façade :

Monsieur Mayeul DE DROUÂS, représentant la préfète de la région Normandie,

Monsieur Jérémy DRISCH, représentant le préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord,

Secrétariat du conseil maritime de façade :

M. Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord

M. Xavier MARILL, chef de la mission de coordination des politiques publiques de la mer et du littoral (DIRMer MEMNor)

M. Corentin DUMENIL, adjoint au chef de la mission de coordination des politiques publiques de la mer et du littoral (DIRMer MEMNor)

Mme Virginie MAYOR, de la mission de coordination des politiques publiques de la mer et du littoral (DIRMer MEMNor/)

Mme Sofia MEZIANI, de la mission de coordination des politiques publiques de la mer et du littoral (DIRMer MEMNor)

Mme Lisa MAIRE, de la mission de coordination des politiques publiques de la mer et du littoral (DIRMer MEMNor)

Personnes invitées à la présente réunion :

Madame Geneviève BULTEAU, représentant le bureau d'études EPICES en charge de l'évaluation environnementale sur l'environnement et de l'analyse coût efficacité du DSF MEMNor.